

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BILLAUX Béatrice, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Laëtitia LE LOSTEC, David LE ROUX, Ugo TEXIER, Victoria QUEFFELEC, Thomas LE BOURDONNEC, Jérôme CRAS

Absents :

Excusés : Gwenola COÏC, Marina DOLO, Candice CHARRITTE

Thomas LE BOURDONNEC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-09-06

Révision du loyer du logement sis 23 hent ar c'hoat

Madame le Maire informe l'assemblée que le locataire du logement sis 23 hent ar c'hoat a résilié son bail. Au vue de la réception de la lettre de résiliation de bail, le locataire quittera le logement le 7 octobre 2026.

Elle poursuit en proposant de revoir le montant du loyer de ce logement qui est nettement en-dessous des logements adjacents pourtant configuré de la même façon. Aussi, il y aurait lieu d'harmoniser le loyer des 3 logements de la cour de l'ancienne école – Rue Hent ar c'hoat.

Elle propose donc de passer le loyer dudit logement à 410 € mensuels.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le montant du loyer du logement sis 23 rue Hent ar c'hoat à 410 € mensuel
- Autorise Mme le Maire a signé tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. BILLAUX